

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2023**

N° 2023DB/18 – Feuille 1

Date de convocation : 17 mars 2023

Membres en exercice : 24	Présents : 22	Votants : 23
--------------------------	---------------	--------------

Avenant Convention Cap Ressourcerie

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Centre Socio-culturel de Landaul.

Etaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO.

Absent ayant donné pouvoir : Fabrice ROBELET à Philippe LE RAY.

Absent excusé : Franck VALLEIN.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Fondée en 2018, l'association CAP RESSOURCERIE est une structure à but non-lucratif détentrice de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), dédiée à la collecte, la valorisation, la revente et la prévention des déchets réemployables.

En offrant une seconde vie aux objets collectés au sein d'un ou de plusieurs espaces de stockage et de vente dédiés, ou en les redirigeant vers les filières de recyclage adaptées, elle a permis le développement d'une filière professionnelle de réemploi de qualité sur le territoire dans le champ de l'économie circulaire et a contribué favorablement à la réduction des déchets et à la sensibilisation des habitants du territoire aux gestes eco-citoyens.

N° 2023DB/18 – Feuillet 2

Cette activité participe donc pleinement aux objectifs de la collectivité en termes de développement de l'économie circulaire notamment par la mise en place d'un espace dédié à la collecte des apports des particuliers et des professionnels ainsi que par l'intervention de l'association sur les déchèteries de la collectivité.

La convention de partenariat, signée en janvier 2022, prévoit notamment, pour l'association Cap Ressourcerie, la mission de s'inscrire dans une posture de recherche et de développement de partenariats, de services et d'initiatives permettant d'optimiser tous les aspects des missions de la ressourcerie (collecte, valorisation, vente, sensibilisation).

Plus spécifiquement, l'association s'est engagée à mettre en place, en concertation avec la collectivité, un dispositif de collecte en déchèteries pouvant comprendre notamment des permanences en déchèteries, des tournées de prélèvement et de collecte dans des caissons dédiés au réemploi et la mise en place d'actions de sensibilisation spécifique.

La collectivité s'engage quant à elle à favoriser le déploiement du réemploi sur les déchèteries du territoire (espaces de dons par exemple), en lien avec l'association.

C'est dans le cadre de cet engagement réciproque, que Cap Ressourcerie propose à Auray Quiberon Terre Atlantique de renforcer les actions de réemploi sur le territoire en intégrant la présence hebdomadaire dans 5 de ses déchèteries d'un valoriste dont les missions comporteraient la sensibilisation des usagers de la déchèterie et la relève du caisson de réemploi proposé à cet effet. Les objets seront emportés à destination de la boutique de Crac'h pour une revente, en local, comme prévu dans la convention initiale.

Les nouvelles modalités prévoient une présence par semaine dans les déchèteries suivantes :

- Crac'h
- Carnac
- Quiberon
- Pluvigner
- Belz.

La mise en place et l'aménagement des caissons de réemploi, permettant de recevoir des objets en l'absence du valoriste qui les récupérerait le jour de son passage dans les déchèteries concernées sont organisés et pris en charge par Auray Quiberon Terre Atlantique en 2023.

Dans le cadre de ce déploiement du réemploi dans les déchèteries, la collectivité s'engage, notamment, à soutenir financièrement à hauteur de 2 040 € TTC/mois permettant la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation cette nouvelle mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021DB/48 du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2021 relative à la Convention de partenariat avec l'association Cap Ressourcerie ;

N° 2023DB/18 – Feuille 3

Vu les statuts de l'association Cap Ressourcerie ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Claire MASSON, Vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources ;

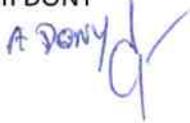
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'association Cap Ressourcerie et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : **- 3 AVR. 2023**

Le secrétaire de séance

Alain DONY



Le Président

Philippe LE RAY

